SEMAPHORE CONSEIL

Observatoire innovations et initiatives internationales



Sherlock, le nouveau logiciel de CRIF permettra d'écourter de 30 % les temps d'investigation en assurance. En juin 2013, CRIF Decision Solutions Ltd, société britannique spécialisée dans la construction et la gestion de solutions de bases de données clientèle, en particulier de bases de données sur les sinistres pour les compagnies d'assurances, a lancé le logiciel anti-fraude Sherlock qui permettra d'optimiser le temps d'investigation. Notons que CRIF propose une tarification selon l'usage avec un "pricing par clic" ("pay per click") et a l'intention de lancer ce produit dans d'autres pays.

L'O3i a sélectionné cette information pour les raisons suivantes :

- CRIF, un acteur incontournable dans le domaine de la gestion du risque et de l'aide à la décision en crédit et en assurance : CRIF Decision Solutions Ltd est une filiale de CRIF SpA, le "credit bureau" leader en Italie, avec une présence sur les quatre continents et 1.500 collaborateurs. Avec 78 millions de dossiers, EURISC, le fichier positif géré par CRIF, est alimenté d'une façon systématique par 680 établissements financiers italiens. Sélectionné depuis 2002 comme partenaire officiel de l'industrie britannique de l'assurance par IDSL, (Insurance Database Services), CRIF Decision Solutions Ltd. a développé et gère CACHE, un service Web de support aux compagnies d'assurances britanniques pour la gestion des polices dommages corporels, RC auto et habitation ainsi que pour l'identification des éventuelles tentatives de fraude. Notons que 95 % des assureurs britanniques alimentent régulièrement cette base de données. Autre produit phare de la société britannique est la base de données Elixir 2000 qui permet aux compagnies d'assurance-vie de partager les informations et de respecter la réglementation administrative de la FSA, l'autorité des marchés financiers britanniques. Notons également que CRIF Decision Solutions Ltd gère pour le ministère britannique de la justice la base de données RTA Portal;
- Sherlock, une solution révolutionnaire pour prévenir les fraudes en assurance ? Des pilotes conduits par CRIF ont montré que ce logiciel anti-fraude pourrait diminuer de 30 % le temps d'investigation conduit par les assureurs au moment de la vente ("point of sale") ainsi que de la déclaration de sinistre ("point of claim"). Selon Sara Costantini, Directeur de CRIF Decision Solutions Ltd, interviewée par nos soins, Sherlock se positionne comme une "solution intelligente" qui combine les informations présentes dans les bases de données gérées par CRIF ou par ses partenaires avec celles de fichiers publics. Grâce à Sherlock, un screening très complexe peut être conduit en temps réel : vérification du numéro de téléphone portable et fixe, des documents d'identité, de la date de naissance, des adresses mails connues et associées à l'individu, contrôle des adresses déclarées par rapport à celles des factures d'électricité et gaz, visualisation du scoring de crédit, de déclarations de faillite personnelle ou d'actionnariats éventuellement associés au client, vérification du numéro d'immatriculation des véhicules impliqués dans un sinistre, visualisation de déclarations précédentes de sinistres de l'individu concernant l'assurance automobile, habitation, etc., contrôle de noms et des adresses des autres individus impliqués dans le sinistre, vérification de la présence du nom du client dans les listes des PEP (Politically Exposed Persons), des terroristes et des criminels et des sociétés condamnées à des sanctions administratives, etc..

SEMAPHORE CONSEIL

Selon l'association des assureurs britanniques ABI, les fraudes détectées avaient augmenté de 9 % en 2010 par rapport à l'année précédente, tandis que selon Experian, les sinistres frauduleux auraient enregistrés une augmentation de 43 % au premièr semestre 2011 par rapport à la même période en 2010.

En France, d'après une étude menée par l'association ALFA créée à l'initiative de la FFSA et du GEMA afin de lutter contre la fraude à l'assurance, les fraudes recensées en 2010 en dommages représentaient 146 milliards d'euros contre 120 milliards d'euros en 2009. Notamment, en ce qui concerne les assurances de biens et de responsabilités, la fraude représenterait chaque année, selon l'Alfa, quelques 2,5 milliards d'Euros, soit 5 % des primes versées.





